

Proposeur

Dave Charles
litespdbiker@gmail.com

Titre

S6-D002 Affirmer le principe démocratique du vote de ratification ouvert à tous les membres du parti après une Assemblée

Préambule

ATTENDU QUE, on a présenté aux membres en 2012 une proposition visant à supprimer la ratification de la politique comme si c'était une simple mesure administrative,;

ATTENDU QUE les mérites et les risques de procéder ainsi n'ont jamais fait l'objet d'un débat;

ATTENDU QUE le processus de l'Assemblée générale du PVC n'assure pas une représentation régionale puisqu'il favorise injustement ceux qui demeurent près de l'endroit où il se tient et ceux qui ont les moyens et le temps de voyager pour y assister en personne;

ATTENDU QUE nous connaissons une croissance du nombre de nos membres qui sont maintenant près de 20 000 et que nous voulons nous assurer que le contrôle du parti demeure entre les mains de l'ensemble des membres.

Disposition

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'on ordonne au Conseil fédéral de rédiger une motion réaffirmant la nécessité de tenir un vote de ratification d'une directive ou d'une politique après chaque Assemblée générale et de trouver une façon juste et efficace de diffuser l'information pertinente aux motions aux membres.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil fédéral crée un Comité sur l'élaboration des motions (CEM) pour faire une recherche sur les pratiques exemplaires et proposer un système proportionnellement représentatif pour l'élaboration et l'adoption des résolutions lors des Assemblées générales.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CEM soit chargé de faire appel à l'expérience et à l'expertise des autres Partis verts à l'échelle du pays et ailleurs dans le monde dans le but de développer un processus pour l'adoption des motions qui soit juste, proportionnellement représentatif à l'échelle du Canada et politiquement efficace pour faire progresser les objectifs collectifs des membres.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Comité soit structuré de façon à être représentatif de l'ensemble des membres et prépare un calendrier qui permet aux ADE locales de participer à la création de ce processus avant que la recommandation finale soit présentée au Conseil fédéral.

ET IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la recommandation du CEM soit soumise au Conseil fédéral d'ici le 30 septembre 2017 et que le Conseil fédéral soit autorisé à adopter le système proposé pour l'AGB 2018.

Fiche d'information

Notre processus prévoit la tenue d'un vote préalable au Congrès en utilisant la méthode de vote Bonser pour établir les priorités des motions et recommander une ligne de conduite aux membres qui assistent à l'Assemblée générale. Les motions sont divisées en résultats verts, jaunes et rouges où les résultats verts constituent une recommandation d'approbation, les résultats rouges une recommandation de refus et les résultats jaunes une recommandation de transmettre la motion à un atelier à des fins d'étude et de développement additionnels. Les membres qui assistent à l'Assemblée générale sont libres d'accepter ou de refuser ces recommandations.

Le défi de la légitimité découle de trois facteurs :

1. Bien que les membres en général soient considérablement affectés par les décisions prises lors des Assemblées générales, ils ne se préoccupent pas de l'élaboration des politiques ou des questions constitutionnelles. On accorde une certaine confiance au Conseil fédéral et à l'efficacité du processus de recherche de consensus du parti pour assurer que nous restons fidèles à nos valeurs et à notre vision.
2. Environ 2 000 membres représentant près de 10 p. cent de nos membres ou près du tiers du 1 p. cent d'électeurs canadiens qui ont choisi d'appuyer le Parti vert du Canada lors de la dernière élection fédérale ont participé au dernier vote tenu selon la méthode Bonser.
3. Le nombre de membres qui peuvent actuellement trouver le temps et l'argent pour voyager et assister à une Assemblée générale est même moins élevé, représentant habituellement seulement 1 p. cent des membres.

L'assujettissement de tous les votes pris lors des Assemblées générales à un vote de ratification en ligne permet d'assurer la mesure de protection d'une seconde réflexion objective si l'ensemble des membres a le sentiment que toute décision prise lors d'une Assemblée générale ne reflète pas fidèlement la volonté des membres en général. Inversement, si les membres en général expriment leur volonté au sujet d'une question litigieuse ou controversée, il ne fait guère de doute que cela reflète la volonté réelle du parti.

Parrain

Haral Hommel, Tracy White, Danny Hay, Sue Andrews, Bob MacKie, Ann Eastmen, Tom MacLean, Ann Grossnickle, Teri Hague, Lily Charles, Alexis White, V Redden, Peter Schieldrop, Michael Strumberger, Yves Parizeau, C Fletcher, Shirley McBride, Shelagh Levey, Linda Brown, Jocelyn Gifford, Tom Mitchell, Bill Foster, Sharon Forrester, Nancy Searing, Jean Jordan, Jan Slakov, Marilyn Redivo, Marcus Redivo, Jean Simpson, Mary Walter, Sylvia Olsen, Laura Parker

Proposeur

Thomas Teuwen
thomas.teuwen@greenparty.ca

Titre

S16-D014 Résolution visant à mettre sur pied un Comité d'élaboration des résolutions (CER)

Préambule

Attendu que l'un des trois objectifs de la présente AGE à Calgary est « d'examiner et d'adopter de meilleurs processus décisionnels »;

Attendu que notre politique actuelle, notre élaboration de résolution et notre procédure d'adoption ne comportent aucun mécanisme qui permette de garantir une représentation proportionnelle de l'ensemble des membres;

Attendu que la présence aux assemblées nécessite des ressources considérables en temps et en agent, ce qui favorise actuellement les membres qui habitent près des lieux de l'assemblée et ceux qui possèdent des ressources financières suffisantes pour voyager;

Attendu que la hiérarchisation des résolutions est actuellement minimale, permettant la mise à l'étude d'un nombre indéfini de résolutions d'importance et de complexité variables lors d'une assemblée nationale;

Attendu que certaines résolutions concernent des sujets compliqués qui nécessitent un examen rigoureux de l'ensemble des membres avant d'être adoptées durant le temps très mesuré d'une assemblée.

Disposition

Il est résolu que le Conseil fédéral crée un Comité d'élaboration des résolutions (CER) chargé de rechercher des pratiques exemplaires et de proposer un mode de représentation proportionnelle permettant d'élaborer et d'adopter des résolutions aux assemblées générales;

Il est en outre résolu que le CER s'appuie sur l'expérience et l'expertise des autres Partis verts du pays et du monde pour élaborer une procédure d'adoption de résolution équitable, proportionnellement représentative de l'ensemble du Canada et politiquement efficace quand il s'agit de faire avancer les objectifs collectifs des membres;

Il est en outre résolu que le comité soit structuré pour être représentatif de l'ensemble des membres et pour préparer un échéancier qui permette aux ACE locales de contribuer à élaborer cette procédure avant que la recommandation définitive ne soit présentée au Conseil fédéral.

Il est en outre résolu que les recommandations du CER soient présentées au Conseil fédéral d'ici le 30 septembre 2017 et que le Conseil fédéral soit autorisé à adopter le système proposé, à l'essai, pour l'AGB 2018.

Fiche d'information

La présente Assemblée générale extraordinaire de Calgary est rendue nécessaire, malgré les dépenses considérables qu'elle entraîne pour les participants et le parti, car notre procédure actuelle d'élaboration et d'adoption des résolutions ne représente pas la volonté unifiée du Parti. Au fil du temps, nous avons ajusté et modifié notre procédure dans une tentative sérieuse pour la rendre fonctionnelle, mais maintenant, nous savons qu'elle ne l'est pas.

Étant donné les dissensions découlant de l'Assemblée de l'été dernier, il est temps de réévaluer en profondeur nos procédures internes dans l'éventualité d'une réforme électorale qui créera une gouvernance fondée sur le consensus, sous la forme d'une représentation proportionnelle au Canada.

Pour y parvenir, nous pouvons mettre sur pied notre propre comité spécial qui serait proportionnellement représentatif de l'ensemble des membres. La tâche du comité serait de s'inspirer de l'expérience internationale des Verts (la Fondation Heinrich Boel pourrait contribuer à favoriser cette démarche) et des structures provinciales du Parti vert (pour ne pas rater l'essentiel à notre porte) en vue d'élaborer une proposition détaillée sur la manière dont nous pourrions élaborer, traiter et adopter les résolutions.

Les conclusions de ce comité pourraient être présentées aux membres lors des assemblées régionales des ACE aux fins de rétroaction et de propositions de changements ou de modifications. Après l'étude de la rétroaction des ACE, la recommandation serait présentée au Conseil fédéral et éventuellement à l'AGB 2018 pour adoption définitive.

Parrain

Maureen Bodie, Mary Walter, David Hunter, Rob Gerbrandt, Kathleen Burman, Nick Burman, Steve Dyck, Diane McLaren, Tom McLean, Shirley McBride, Peter Schieldrop, Lily Charles, Sue Andrews, Dave Charles, Linda Brown, Claudia Cornwall, Gordon Cornwall, Gary Searing, Nancy Searing, Donnamae Wilson, Bonnie North, Alison Watt, Jules Maitland, Shelagh Levey, Laura Parker, Jocelyn Gifford, Gerry Gaydos, Alexis White